

Informations importantes concernant l'inscription aux examens (5 mars 2018)

Chers étudiants et chères étudiantes,

La période d'inscription à la prochaine session d'examen commence très bientôt. Étant donné que les inscriptions aux examens se feront dorénavant sur my.unifr.ch, nous nous adressons à vous afin de vous transmettre les informations suivantes :

1. **GESTENS** : l'inscription aux examens sur GESTENS n'est plus possible.
2. **Inscription** : lorsque vous vous inscrirez aux examens, durant la période d'inscription, veuillez le faire via le portail étudiant my.unifr.ch. Via my.unifr.ch > *Espace étudiant* > *Examens / résultats* > *Examens*, vous parviendrez à l'inscription aux examens.
3. **Facture et validation de l'inscription** : la facture pour le paiement des taxes d'examen vous sera envoyée une fois la période d'inscription terminée (la commande intermédiaire de facture n'est plus possible). Nous vous rendons attentifs au fait que, comme cela a été le cas jusqu'à maintenant, votre inscription ne sera validée qu'une fois que la taxe d'examen aura été entièrement payée. Il est dès lors important que la facture soit payée avant le délai de paiement. Comme cela était déjà le cas jusqu'à maintenant, une inscription tardive ou un paiement tardif des taxes d'examen ne seront pas acceptés.
4. **Dates** : concernant les délais, veuillez-vous référer aux informations disponibles à la page <http://www3.unifr.ch/ius/fr/etudes/coursexamens/infoexamens/>, en particulier au document « dates d'inscription 2018 ».
5. **MALS** : les étudiants et étudiantes en *Master of Arts in Legal Studies* (MALS) souhaitant s'inscrire aux examens de la session de septembre sont priés de s'adresser au Décanat (ius-examen@unifr.ch).
6. **Séances d'informations** : le 8 mars 2018, le décanat organise pour tous les étudiants et étudiantes intéressés une séance d'informations sur l'inscription aux examens (en allemand à 12h15 dans la salle MIS 3115, en français à 17h15 dans la salle MIS 3115). Afin de faciliter l'organisation de cette séance, une inscription par e-mail est souhaitée (ius-examens@unifr.ch). Pour les étudiant-e-s de mobilité, une séance d'information sur les examens aura lieu le 13 mars 2018.

Le décanat reste volontiers à votre disposition pour toute question (ius-examens@unifr.ch) et vous souhaite un semestre plein de succès.

Avec nos meilleures salutations

Le Décanat